




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-337**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-269455-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROVENCE CULTURE ET COTISATION 2024

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROVENCE CULTURE ET COTISATION 2024-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Faire de la culture un acteur économique et social ouvert au plus grand nombre au travers de douze institutions culturelles majeures du territoire est la mission de la jeune association Provence Culture, créée en 2023.

Provence Culture est une association de douze acteurs culturels du pays d'Aix : le Ballet Preljocaj – Pavillon Noir, le Centre d'Art du [Château La Coste](#), le [Centre International des Arts-en-Mouvement](#), l'[École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Felix Ciccolini](#), le [Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence](#), le [Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron](#), la [Fondation Vasarely](#), le [Grand Théâtre de Provence](#), l'[Hôtel de Caumont -Centre d'Art](#), le [Groupe et Compagnie Grenade](#), le [Musée Granet](#), le [6MIC](#).

Globalement, l'association vise à s'ouvrir au public, se tourner vers les secteurs touristiques et économiques, tout en répondant aux enjeux actuels de la culture.

Plus précisément les premiers axes de travail sont les suivants : tout d'abord, affirmer une nécessaire solidarité professionnelle, en travaillant en relation plus étroite encore. Ensuite, s'appuyer sur la force du collectif pour élaborer de nouvelles stratégies et repenser les modèles économiques de chacun. En l'occurrence, deux chantiers auront trait au numérique et à la transition écologique. Enfin, favoriser le décloisonnement des disciplines et des publics au travers de la production, de la diffusion, comme de la médiation avec des actions concertées à l'adresse des secteurs scolaire et social.

Impliqués sur des champs très différents de la culture et de la création – le patrimoine, les musiques, classiques et actuelles, l’art lyrique, le théâtre, la danse, le cirque et les arts plastiques – les douze adhérents peuvent enrichir leurs programmations respectives de propositions transversales ; ce qui était déjà le cas auparavant, mais de façon ponctuelle. En effet, le musée Granet accueille déjà le festival de piano de La Roque d’Anthéron ou le festival International d’Art Lyrique en son sein, ainsi que des collaborations diverses avec le Grand Théâtre de Provence ou l’école d’art. D’autres actions transversales de ce type sont d’ores et déjà envisagées.

Les équipes artistiques et les spectateurs en seront les principaux bénéficiaires, l’existence du réseau autorisant une meilleure circulation des œuvres et de leurs publics d’un lieu à un autre ; avec également des effets attendus en matière de diversification de ces publics au sein de chaque structure.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l’adhésion du musée de la Ville d’Aix-en-Provence à l’association Provence Culture ;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet au titre de l’année 2024, pour un montant de 500 € ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation sera imputé sur la ligne budgétaire 314 6281 233 « concours divers » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l’Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

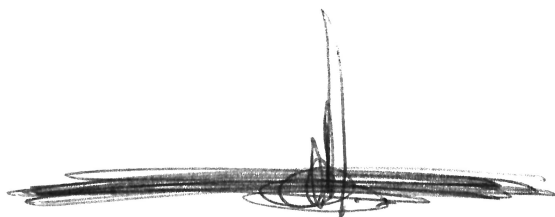
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Association Provence Culture
Grand Théâtre de Provence
380 Avenue Max Juvenal
13100 Aix en Provence

À l'attention de : Musée Granet

À Aix-en-Provence, le 12 juin 2024

APPEL À COTISATION 2024

Réf. : Paiement cotisation Provence Culture du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation	Quantité	Montant (€)
Cotisation Provence Culture 2024 - Membre fondateur	1	500 €
	TOTAL	500 €
N° de SIRET : 923 634 646 00015		

Le règlement de cet appel pourra s'effectuer par virement bancaire auprès du :

Crédit Agricole Alpes Provence
Code Banque: 11306 - Code Guichet: 00010 Compte n° : 48162701536 - Clé: 16
IBAN : FR76 1130 6000 1048 1627 0153 616 - BIC: AGRIFRPP813